

Bienvenue dans nos Conditions Générales de Ventes et d'Organisation

(CGVO AAIR PARACHUTISME LESSAY)

Vous allez découvrir que sauter en parachute est un moment EXTRA-ORDINAIRE ! Qu'il n'existe rien de comparable en mode « terrien » et que les nouvelles sensations que vous allez découvrir vous feront comprendre instantanément pourquoi les oiseaux chantent et ce que veut dire le mot « liberté » sous un autre angle !

Alors, bienvenue dans le ciel de Normandie à bord d'un parachute de type aile précédé de 35 sec de chute libre et de 25 minutes d'avion pour monter à 3000 m d'altitude !

Vous allez également vous rendre compte, que malgré vos éventuelles appréhensions d'avant saut, vous allez, une fois parti de l'avion, adorer les sensations nouvelles d'un sport UNIQUE et vous vous sentirez alors parfaitement bien ! Vous n'aurez alors plus qu'une seule envie : Que cela ne s'arrête jamais et probablement vouloir recommencer aussitôt posé !

Soyez aussi convaincu, que si nous n'avions ressenti que du stress lors de notre premier saut en parachute il y a 35 ans, donc pris aucun plaisir, alors nous n'en aurions jamais refait un deuxième !

Ainsi, pour nous, c'est déjà + de 40 000 sauts organisés en 35 ans de pratique en Basse-Normandie, 9500 parachutistes débutants et confirmés coucounés lors de leur passage avec nous et pour Régis et Claire, + de 10 000 sauts à leur actif dont 5500 élèves tandem formés en chute libre et sous voile ouverte...

En conclusion, effectuer un saut d'initiation avec l'aide d'un parachute tandem est avant tout profiter d'une véritable formation et non de faire un simple tour de manège ! (Nous précisons d'ailleurs que nous n'avons rien contre les tours de manège ! 😊)

Sauter en parachute n'est donc pas anodin et cela se prépare avant et pendant les sauts, mais rassurez-vous, ce sera toujours à la portée de toutes et de tous ! Pour cela, il vous faudra prévoir en moyenne 3 heures sur place avec nous, si la météo ne nous gêne pas ou pour tout autres événements indépendant de notre volonté.

Alors permettez-nous de vous donner un petit conseil : Profitez ! Profitez de chaque seconde, car une fois que nous serons en « mode parachutiste » cela passera très très vite !!!

Ainsi, quand vous vivrez un jour cette belle expérience, alors vous nous direz certainement... « Mince... C'est déjà fini 😊 ! »

C'est la magie de notre sport PARACHUTISME que nous allons donc partager humblement avec vous !

Nous avons d'ailleurs pour habitude de dire... « Qu'en parachutisme, le risque... c'est d'aimer cela ! »

Claire, Elodie, Baptiste et Régis.

VALIDITÉ DE MON SAUT : En commandant et en réglant ce jour un saut en parachute tandem chez A'air parachutisme, dans sa totalité avec ou sans option vidéo-photos ou bien encore en versant dans un premier temps des arrhes de 85 € ttc, Claire et Régis (Aair parachutisme) m'informent que mon investissement aura une validité de 18 mois offerte par leur soin à partir de la date d'achat initiale.

Que cette validité offerte, comprend les éventuels reports météos et/ou pour toutes autres raisons toujours possibles empêchant la pratique du parachutisme, également pour tout événements indépendants de notre volonté. (Maladie, panne... Etc...).

Ils m'informent également que je peux réserver autant de dates de rendez-vous à l'avance par mail à contact@aair-parachutisme.fr accompagné du nom et prénom du/des sautant(e)s. Que mes dates souhaitées, seront étudiées par claire et que si les créneaux sont libres, qu'elle me les réservera et me les confirmera également en retour de mon mail.

ÂGE MINIMUM, POIDS MAX et VISITE MÉDICALE : J'apprends que l'âge minimum pour sauter en parachute est de **15 ans minimum révolu**, que les mineurs devront fournir obligatoirement une autorisation parentale signée des 2 parents ou des tuteurs.

Le poids max du sautant(e) sera de **90 kg max** pour des raisons de limite matérielle du parachute imposée par son constructeur.

Je sais aussi que je vais devoir fournir le jour de mon saut, un **CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE de MOINS DE 6 MOIS**, mentionnant expressément que je n'ai pas de contre-indication pour effectuer un saut en parachute. Je sais aussi que la mention "saut en parachute" devra être marquée dessus, que sinon mon certificat ne sera pas valable et que je ne pourrais malheureusement pas effectuer mon saut en parachute. Ils m'alertent aussi, que si je ne leur donne pas mon certificat pour "x" raisons (Oubli ou perte...) le jour de mon rendez-vous, qu'ils ne seront pas autorisés par leur ministère de me faire sauter en parachute... 😊

DROIT DE RÉTRACTATION : Claire et Régis m'informent également tout de suite de mon DROIT DE RETRACTATION, consistant à me faire rembourser mon/mes achat(s), si j'en fais la demande expresse par mail, et ce, dans un délai maximum de 14 jours à partir de ma date d'achat. (Article L-121-20 du code de la consommation).

La loi m'informe aussi, que si je dépassais ce délai de 14 jours pour demander un éventuel remboursement, que je ne pourrais plus l'obtenir car ma période de rétractation sera dépassée. **Claire et Régis m'informent également tout de suite qu'ils ne rachètent jamais leur propre saut et/ou autres prestations.** Effectivement au-delà de 14 jours, on ne parle plus de remboursement, mais de rachat éventuel d'un saut en parachute.

Ils m'informent que je suis par contre autorisé, en cas d'abandon de mon projet de saut pour « x » raisons qui me regarde, à le céder à la personne de mon choix. (Voir en détails la procédure de cession plus bas).

QUEL TYPE DE STRUCTURE ONT CREE CLAIRE ET REGIS ? Ils m'apprennent qu'ils ont mis au monde leur "bébé" en 2006 portant le nom de « A'air parachutisme » et qu'ils ont choisis un statut d'entreprise individuelle (Plus précisément en profession libérale).

Ils me précisent, qu'ils l'ont conçue à leur image, soit, qu'ils ont tout mis en place afin que je me sente bien, que je me sente comme chez moi, dans une ambiance conviviale et familiale, le tout dans des conditions de sécurité optimum en adéquation avec leurs 35 ans d'expérience.

Ils me confirment alors que le **but principal** de leur Etablissement d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) est **l'enseignement du parachutisme sportif** et qu'ils sont idéalement situés à mi-chemin entre la baie du Mont saint-Michel, le nord Cotentin, l'île de Jersey et les plages du débarquement d'Utah Beach, soit à mi-hauteur de la Manche Ouest, exclusivement en bord de mer sur l'aérodrome de Lessay !

Ils me préviennent aussi que je vais donc, tout le temps de ma présence dans leur école, avoir un statut d'élève tandem et que mon accueil sera personnalisé et non de me retrouver par exemple avec des dizaines et des dizaines de sautants en même temps...

LE METIER de CLAIRE et REGIS est donc de GÉRER et de FORMER DES SAUTANTS « ÉLÈVES TANDEM et/ou SOLO » :

Pour se faire, je sais que je vais arriver dans un club de sport et plus particulièrement dans une **école régionale de parachutisme sportif** déclaré au ministère des Sports, au conseil départemental de la Manche, et au ministère de l'aviation civile.

CLIENTS CONSOMMATEUR et NON ÉLÈVES TANDEM/SOLO : Régis et Claire m'indiquent aussi clairement et sans surprise, qu'ils n'ont pas créé un **magasin** dans lequel ils vendraient des produits de la vie quotidienne ou des biens de consommation traditionnelles. (Aliments, meubles, vêtements).

Ils me confirment alors qu'ils vendent uniquement dans leur école de sport une **prestation pédagogique**, soit la **transmission « d'un savoir-faire »**, la **transmission d'une activité physique et sportive : La pratique du parachutisme sportif**.

Qu'ainsi, l'ENSEMBLE de leurs sautants « élèves tandem » vont profiter d'une initiation au parachutisme de début, sans aucune contrainte et obligation comme ils en existent tant dans la vie de tous les jours ! Ils me confirment, qu'ils ont mis en place un endroit où le mot **CONVIVIALITE et FAMILIALE** sont roi, un endroit où la notion de **consommation** n'a pas sa place !

Je comprends alors que si Claire et Régis prennent le temps de m'expliquer cela, c'est parce que chaque année encore, ils ont encore quelques (rares) personnes, qui se trompent d'endroit, en venant et pensant « **consommer un saut en parachute** » ☹ et non « **pratiquer une activité physique et sportive, partageant ainsi leur sport-passion** »...

Que cette éventuelle notion de **consommation**, voire pire, de **consommateur**, n'est **pas du tout en adéquation** avec les valeurs qu'ils transmettent depuis + de 40 000 sauts organisés à + de 9500 élèves depuis 35 années !

Ainsi, si jamais, en face d'eux se trouve un « client-consommateur » et non un « élève parachutiste » (même le temps d'1 seul saut), alors qu'ils seront dans l'incapacité totale de transmettre quoique ce soit à ce « client » et pourront éventuellement l'inviter à abandonner son projet de saut en parachute avec eux. Ils m'indiquent d'ailleurs que ce n'est jamais encore arrivé, que cela a frôlé ce cas de figure 3 ou 4 fois en 20 ans, mais qu'après de plus amples explications, ils ont su faire comprendre dans quelles conditions ils seront accueillis avec plaisir et formés au parachutisme de début. ET pour être encore plus précis, ces mêmes quelques personnes ont même pensé qu'ils devraient être prioritaires par rapport à vous !!! ☹, sous divers prétextes totalement arbitraires et même parfois grotesques ! Chez nous, tous nos élèves sont donc égaux et jamais personne ne sera prioritaire par rapport à un autre élève, et ce sera toujours chacun son tour dans l'ordre des réservations de dates et de créneaux horaires !

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS : Claire et Régis me préviennent également que leur petite école n'est EN AUCUN CAS une entreprise travaillant dans le domaine de l'ÉVÉNEMENTIEL, que ce n'est pas leur métier et donc, que leur rôle ne sera pas de m'organiser un événement particulier. Je comprends que leur choix et unique motivation est toujours le même, soit de former des novices au parachutisme sportif, que ce soit pour 1 saut comme pour plusieurs milliers.

Cependant, Claire et Régis m'informent quand même, **qu'ils feront toujours leur possible pour m'aider à réaliser ce beau moment particulier !** Qu'ils savent parfaitement bien depuis 35 ans, que très souvent, un saut en parachute sera aussi, pour ne pas dire tout le temps, l'occasion d'une réunion familiale et/ou entre amies.

Je sais alors qu'ils mettent en place des moyens matérielles (parachute, avion...), du savoir-faire (diplômes, expérience), des moyens administratifs (déclaration d'activité, conformité, sécurité...) et des moyens humains comme en ce moment 2 salariés en CDI (Notre vidéowoman Elodie et notre pilote Baptiste) + Claire et moi-même Régis... et ce, uniquement dans le but de vous faire pratiquer ou découvrir le parachutisme sportif de début.

ET SI NOUS SOUHAITONS VENIR EFFECTUER UN SAUT D'INITIATION TANDEM A PLUSIEURS AMIES EN MÊME TEMPS ?

Dans ce cas... **Claire et Régis** me garantissent que c'est possible (en fonction de leur planning et donc des places libres bien-sûr) et que nous aurons aussi tous rendez-vous à la même heure, que nous serons TOUJOURS TOUS ENSEMBLE pour tout ce qui se passera au sol. Que l'ensemble des différentes opérations administratives, cours théoriques et pratiques, se passeront exclusivement sur l'aérodrome de Lessay situé en bord de mer (5 kms). Nous n'aurons donc pas besoin d'aller entre temps dans un autre endroit afin de réceptionner par exemple les sautants, mais qu'ils se poseront sur l'aérodrome à seulement 50 m maximum du public et des autres élèves tandem.

SAUTER ENSEMBLE et EN MÊME TEMPS PAR LA MÊME PORTE DE L'AVION EST-IL POSSIBLE ? NON BIEN-SÛR !

Il est en effet TECHNIQUEMENT IMPOSSIBLE DE SAUTER TOUS EN MÊME TEMPS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ. Ceci afin d'éviter la percusion à 200 km/h en chute libre si nous sommes trop prêts les uns des autres et AUSSI ensuite pendant la phase d'ouverture de chaque parachute tandem. (Risque de percusion sous voile).

Claire et Régis m'expliquent aussi, qu'un avion large au minimum à une vitesse de 140 km/h ! Sachant qu'un couple tandem (Elève + moniteur) mettra en moyenne 20 secondes pour se mettre en place et sauter, les différents couples tandem se retrouveront alors au minimum à plus de 700 m les uns des autres. Ils me confirment que cet espacement est normal et même

INDISPENSABLE pour des raisons ultimes de sécurité. **Je comprends alors pourquoi je ne pourrais JAMAIS sauter en même temps avec mes amies/famille.**

Ils me précisent également, que lorsque je serais assis sur le plancher d'avion (volontairement dépourvu de sièges), sachant également qu'un avion largueur est toujours **excessivement bruyant** du fait qu'il n'y a jamais de porte hermétique, voir même parfois sans aucune porte, alors, effectuer un saut en parachute dans ces conditions, n'aura strictement rien à voir avec une sortie au restaurant où là effectivement, ne pas se retrouver à la même table ne voudrait plus rien dire ! **Le saut en parachute est donc une activité PERSONNELLE (lors du saut) et que le partage avec mes amies se fera toujours.... Seulement lorsque tout le monde aura sauté !**

SAUTER EN FAMILLE et/ou AMIES DANS LE MÊME AVION, M'AIDERA-T'IL A SURMONTER EVENTUELLEMENT MON STRESS ?

Pour les possibilités du partage en direct, Claire et Régis m'ont déjà démontré ci-dessus qu'un avion largueur n'est pas du tout le bon endroit pour converser et/ou partager ensemble, parce qu'il y a beaucoup de bruit et que le saut s'effectue avec un moniteur de parachutisme et non avec mon partenaire. Ils me précisent aussi que mon ami(e) ne pourra rien faire pour me rassurer car le positionnement obligatoire dans l'avion de chaque tandem est d'être les uns derrière les autres avec nos moniteurs respectifs entre nous deux et donc **qu'il n'y aura aussi aucune possibilité de nous voir.**

Claire et Régis me reconforment donc, qu'un saut est toujours personnel et que si vous sautez pour faire plaisir à « l'autre », alors, il y a de fortes probabilités que vous vivrez une mauvaise expérience, et que seul dans ce cas, Régis trouvera les mots justes et les gestes adaptés pour vous aider, si tel était le cas.

D'OU L'IDÉE DE CLAIRE ET RÉGIS DE METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION UNIQUE DANS TOUTE LA NORMANDIE !

En effet, ayant souvent eu ces 2 questions ci-dessus en 25 ans d'activité tandem, ils ont alors réfléchi et décidé de nous permettre quand même de voir un maximum de chose sur les sauts de mes amies, et donc, que la SEULE SOLUTION est d'accepter de nous faire sauter UNIQUEMENT les uns après les autres, même si ce n'est pas la solution la plus rentable pour Claire et Régis.

Procédant de la sorte, nous pourrons alors profiter et voir nos amies en chute libre vu du sol (si la couverture nuageuse le permet) et également de voir SYSTÉMATIQUEMENT leur atterrissage à seulement 50m de nous !!! Dans le cas inverse, si vous étiez tous dans le même avion et donc forcément en même temps au bout d'un parachute, alors chaque moniteur tandem choisira obligatoirement un endroit dégagé de tout obstacle au sol pour se poser, sachant qu'un couple tandem déjà posé au sol est aussi un obstacle !!! Et là croyez-nous, (Nous l'avons déjà fait pendant plusieurs années) et c'est pile-poil le cas de figure ou VOUS NE VERRIEZ JAMAIS RIEN DU SAUT DE L'AUTRE ! Nous avons donc pensé que c'était vraiment dommage, surtout si vous êtes en groupe ! (C'est notre humble avis !)

OBLIGATION DE RÉSULTAT : Je suis par ailleurs parfaitement conscient qu'ils ne peuvent avoir une obligation de résultat, eu égard, de tous les impondérables extérieurs prévisibles et/ou non prévisibles pouvant arriver à n'importe quel moment. (Météo, maladie, panne avion, autorisation administrative... etc....). **Et que c'est d'ailleurs (entre autres) pour cela qu'ils m'offrent 18 mois de validité gratuite afin de palier à d'éventuels reports de sauts obligatoires dans certaines circonstances.**

Ainsi, après avoir lu ces quelques premières lignes, et/ou après avoir déjà consulté leur site Internet à www.aair-parachutisme.fr ou www.parachutisme-lessay.fr, qu'ils ne gèrent pas un magasin de la vie courante dans lequel j'aurais peut-être avoir acheté un simple produit de consommation de la vie quotidienne et que cette notion de consommation, voir pire, de consommateur, n'aura clairement pas sa place dans leur école de parachutisme... Ce que je peux comprendre maintenant, venant de la part de 2 passionnés par la pratique d'une activité magique depuis 35 ans.

Ils m'expliquent encore, que leur entreprise propose UNIQUEMENT à la vente un savoir-faire, une prestation d'enseignement et que leur métier est d'aider des parachutistes débutants ou non, à progresser dans le parachutisme sportif à partir de l'aérodrome de Lessay.

Je découvre aussi que Claire et Régis ont conçu leur petite école « leur bébé », de manière à continuer de transmettre leur passion dans de bonnes conditions de SECURITE, et ce, TOUJOURS dans une ambiance qu'ils veulent absolument CONVIVIALE et FAMILIALE.

Ainsi pour Claire et Régis, pratiquer le parachutisme éventuellement en mode « USINE » ne leur conviendrait absolument pas, préférant un accueil personnalisé de leur 10 ou 12 élèves prévus dans la journée.

Claire et Régis m'informent et me confirment aussi qu'aucun élève dans leur école ne pourra JAMAIS avoir le moindre statut "D'ELEVE PRIORITAIRE" pour quelques raisons et circonstances que ce soient par rapport à un autre élève qui serait déjà inscrit avant lui !

Ainsi, partant de ce postulat, j'ai la confirmation que Claire et Régis traiteront tous leurs appels téléphoniques et/ou mails dans l'ordre d'arrivée de leurs demandes, que ce soit pour des demandes d'informations, comme pour finaliser une ou plusieurs dates de rendez-vous à l'avance.

Je comprends donc comment et pourquoi leur planning se remplira inexorablement de jour en jour et qu'il est important pour moi de ne pas attendre et donc de laisser filer mes 18 mois...

Je suis aussi particulièrement AVERTI que si Claire et Régis ne peuvent me répondre favorable sur une ou plusieurs de mes dates proposées, c'est parce qu'ils auront atteint le nombre maximum d'élèves dans 1 journée **et qu'ils n'y seront pour rien.** Je comprends mieux alors que ce sera parce que d'autres élèves se seront positionnés avant moi et que JE NE POURRAIS PAS INCRIMINER CLAIRE et REGIS ou même leur DEMANDER DE ME RACHETER MON SAUT, MES ARRHEES et/ou OPTION VIDEO-PHOTOS. Je reconnais par la même occasion que leur métier n'est pas de racheter des sauts en parachute mais de les effectuer en toute sécurité et convivialité. Je suis aussi d'accord que si je n'ai pas ou peu de propositions de dates à leur donner à l'avance, alors, qu'ils ne pourront pas non plus être responsables de ma propre éventuelle indisponibilité personnelle, ou bien encore parce qu'ils n'auraient pas construit leur école à côté de chez moi et/ou pour n'importe quelles raisons que ce soient d'autres évoquées ou non.

Claire et Régis m'informent par ailleurs, que ma famille et/ou amies pourront bien-sûr venir sur place voir le saut en parachute s'effectuer. Claire et Régis m'avertissent aussi, qu'ils ne pourront prendre en compte uniquement l'élève tandem et/ou solo car le parachutisme est un sport exigeant et rigoureux... même s'ils m'informent tout de même, que leur convivialité communicative profitera certainement aussi aux membres de ma famille et/ou amies venues sur place voir le/la sautante !

Dans leur école de parachutisme de Lessay, je sais également que je n'effectuerai pas un simple baptême ou par définition un baptême ne comprend jamais d'un enseignement quelconque, et que je ne viens pas faire un tour de manège. Au contraire, je sais que j'effectuerai une initiation au parachutisme sportif avec l'aide d'un parachute tandem ! Que je profiterai d'une véritable formation au parachutisme de début : Pour cela, je sais que je vais avoir un statut d'élève parachutiste, avec Régis comme moniteur tandem de parachutisme, avec Claire pour m'accueillir, plier les parachutes et gérer la sécurité sol, avec Baptiste pour nous piloter à 3000 m d'altitude et avec Elodie pour effectuer toutes mes prises de vues en chute libre et au sol si j'en fais la demande EXPRESSE lors de ma prise de rendez-vous par mail par exemple.

Dès mon premier saut, je sais que Claire et Régis vont m'expliquer et m'apprendre comment adopter la première position de chute libre à connaître en parachutisme sportif, la position dite de « chute à plat » ainsi que l'apprentissage du pilotage d'une aile moderne en double commandes ainsi que la future bonne position d'atterrissage indispensable au bon déroulement du saut.

En ayant décidé de m'initier au parachutisme sportif dans l'école de Claire et Régis, que ce soit pour 1 seul saut ou pour plusieurs milliers, je suis alors parfaitement conscient, que l'activité que j'ai choisie ou que l'on m'a offerte est un sport de plein-air et qu'il sera toujours tributaire des conditions atmosphériques du jour. Je comprends donc que le parachutisme ne se pratiquera pas par tous les temps et que, ce qui peut être faisable et agréable lors de mes promenades à pied ne permet pas systématiquement la pratique d'une activité aérienne comme le parachutisme.

Je reconnais alors que seul Air parachutisme sera alors capable d'évaluer et de me dire si la pratique du parachutisme pourra se faire ou non le jour « J » en toute sécurité, dans les règles de l'art imposées par le ministère de l'aviation civile, par le ministère des sports, par la fédération de parachutisme et par le code du travail.

Pour cela, je sais que je devrais TOUJOURS les appeler _une dernière fois avant de prendre la route vers Lessay et si seulement s'ils m'ont confirmés la veille, l'éventuelle faisabilité mon saut_ au 06 98 86 04 33, et ce, quelque que soit à l'heure de mon départ.

Je suis aussi conscient qu'en tant qu'élève tandem, si je devais ne proposer qu'une seule date de rendez-vous dans mes 18 mois mis à ma disposition gratuitement, alors, que je m'exposerai à me retrouver rapidement en butée de mes 18 mois surtout si le saut ne peut avoir lieu pour « x » raisons ce jour-là (Météo ou autres) ! En cas de besoin, je suis aussi informé par Claire et Régis que je pourrais _sur ma demande expresse_ prolonger mes sauts de 12 mois supplémentaires à partir de sa première fin de validité en réglant 50 € ttc à Air parachutisme.

Ainsi, si un ou plusieurs événements extérieurs, non contrôlables et/ou imprévisibles, m'empêche d'effectuer mon saut d'initiation en parachute tandem le jour « J » en toute sécurité, alors Régis et Claire pourront mettre en place un report d'activité et donc arrêter à tous moments la séance de saut. D'où l'intérêt pour moi de bloquer à l'avance plusieurs futures dates de saut pendant ma période gratuite de 18 mois et d'optimiser cette période.

Quels facteurs imprévisibles et/ou prévisibles peuvent m'empêcher d'effectuer mon saut d'initiation ? (Je sais également que la liste ci-dessous n'est malheureusement pas figée...) :

> Le facteur n°1 à prendre en compte est bien évidemment la météo ! C'est pour cela que Régis et Claire (Air parachutisme) feront toujours un point météo la veille ou voire même le jour « J » par SMS en cas de gros doutes persistants. Pour cela, Régis et Claire se fieront d'abord et toujours aux prévisions des ingénieurs de Météo France vues à la TV et/ou sur Internet. Ces prévisions leur donneront une première tendance sur la faisabilité ou non des sauts en parachute au-dessus de l'aérodrome de Lessay. Nous en parlerons toujours ensemble et en cas de prévisions incontestablement incompatibles, je sais qu'ils annuleront la séance de saut et que je devrais annuler mon déplacement, et ce, même au dernier moment, voire même lorsque je serais sur la route vers Lessay afin de m'éviter d'autres frais inutiles. Je sais alors que je devrais reprendre un rendez-vous, à moins que je ne l'ai déjà fait et ainsi de suite dans la limite de mes 18 mois de validité offerts. Et un jour... La bonne météo sera forcément là !

De plus, je comprends maintenant que le seul et unique vrai critère n° 1 qui influencera véritablement mes chances d'effectuer mon saut rapidement ou non sera mon propre « volume » de disponibilité...

Conscient alors qu'Air parachutisme ne pourra être incriminé pour mon manque éventuel de temps libre et/ou de kilométrage important ou pour toutes autres raisons évoquées ou non dans ces CGVO.

> Je sais également qu'une maladie intercurrente quelconque pour eux comme pour moi, pourra aussi ne plus permettre d'entreprendre le moindre vol avion et/ou saut en parachute le jour « J » ou précédent mon rendez-vous.

> Ils m'informent aussi qu'une panne éventuelle de ma voiture ne remettra pas en cause la perte de mon saut dans ce cas de figure malgré mon rendez-vous et que je n'y suis pour rien. Ils m'informent aussi de la même manière que leur avion largueur peut aussi tomber en panne sans prévenir. Et qui dit panne, dit alors malheureusement un événement imprévisible par tous et toutes ! Sachant également qu'un avion largueur est irremplaçable et indispensable à ce sport, la séance de saut s'arrêterait alors obligatoirement ☹. J'apprend aussi par la même occasion, qu'un avion largueur tel que le leur, coûte à l'achat neuf 650 000 €... et qu'ils n'en ont pas un deuxième qui dormirait éventuellement dans un hangar.

> Je suis également informé que seul leur atelier agréé basée à LE MANS à le droit d'intervenir sur leur avion et que cela ne pourra malheureusement pas se faire le jour même en cas de panne, mais plutôt un ou voire plusieurs jours plus tard. C'est ainsi, et nous devons bien accepter le fait qu'il y a des moments où LA solution immédiate n'existera pas... ☹ Ce qui j'en suis convaincu, désolera également Claire et Régis...

> En cas de kilométrage éventuellement important entre leur école et ma maison, je suis averti et d'accord que je ne pourrais les considérer comme responsables parce qu'ils n'ont pas construit leur école de parachutisme à côté de chez moi. Qu'ils ne sont donc nullement responsables du fait que je vais devoir certainement engager des frais divers de route, de restauration et/ou d'hôtellerie. Ils me précisent qu'ils sont parfaitement conscients et reconnaissants que je puisse faire, malgré la distance, le choix de venir faire mon saut en parachute tandem dans leur école de parachutisme et me remercie sincèrement, et que par ailleurs, le mieux qu'ils puissent alors faire dans ce cas précis d'éloignement, sera de me permettre de choisir éventuellement de reporter mon déplacement en cas de gros doutes météos.

Je reconnais également, qu'au cas où je décidais de quand même me déplacer parce que, de toute façon, j'avais prévu de venir quoiqu'il arrive en vacances ou autre déplacement familiale... alors, que je ne pourrais aussi les incriminer et ne pourra être un motif pour obtenir un « statut » d'éventuel élève prioritaire par rapport à un autre qui aura aussi réservé comme moi son ou ses dates de rendez-vous avant moi. En cas d'hébergement prévu à l'hôtel ou autres, ils me conseillent de toujours prévenir l'hôtel lors de ma réservation, qu'un contretemps involontaire de ma part pourrait m'obliger à annuler ma venue la veille ou voir le jour « J ».

> ETUDES CHRONOPHAGE : Même si mes études me prennent beaucoup de temps, donc n'ayant que très peu de temps libre pour effectuer mon saut d'initiation en parachute tandem, je suis alors d'accord avec le fait que cela comportera pour moi un risque

d'arriver rapidement au 18 mois de validité offerts. Je ne pourrais donc pas rendre Air parachutisme responsable de mon choix d'effectuer des études.

➤ En cas d'enterrement de jeunes filles et/ou de garçons et ou d'anniversaire, donc prévu un jour précis, je comprends alors que je m'expose moi-même, à me retrouver rapidement en butée des 18 mois offerts par Claire et Régis. Ils m'informent que par expérience, choisir cette « option de va-tout sur 1 seule date » fonctionne en moyenne 1 fois sur 2. Ils m'informent alors de nouveau qu'il est toujours PREFERABLE de proposer dans tous les cas, plusieurs dates de rendez-vous étalé sur mes 18 mois offerts. Je sais également, qu'en cas de besoin, au cas où je ne pourrais revenir pour sauter ou organiser l'événement, que je pourrais toujours céder mon saut à la personne de mon choix, et que Claire et Régis (Air parachutisme) ne rachète jamais leur propre saut en parachute.

➤ Régis et Claire m'ont également parfaitement averti qu'un avion peut tomber en panne n'importe quand (malheureusement) et qu'il doit aussi subir un entretien (tout comme ma voiture) toutes les 50 heures de vol (dans le cas d'un avion, nous parlons en heures de vol). Il sera obligatoirement immobilisé une journée complète ou plus en fonction de la nature des travaux à effectuer. Ils m'ont bien expliqué qu'ils leur sera alors impossible de connaître à l'avance la date à laquelle leur avion sera immobilisé pour cet entretien régulier après 50 hr de vol.

En effet, il est évident qu'ils ne pourront jamais savoir à l'avance quel sera leur fréquence de vol, puisque c'est toujours la météo qui décidera au dernier moment s'ils peuvent voler ou pas ! Ils m'ont aussi bien prévenu que la meilleure approximation de date d'immobilisation ne pourra jamais être connue à moins d'une semaine, soit lorsqu'il leur restera environ 10h de vol avant la visite. Ils nous avertiront alors aussitôt et si cela devait tomber sur une de mes dates de rendez-vous alors mon saut sera OBLIGATOIREMENT repoussé. C'est comme si, ils me demandaient de leur dire dès maintenant, et ce, même avant d'avoir commencé à rouler avec ma voiture, à quelle date j'aurais effectué mes 15 ou 20 000 prochains kilomètres, et ce, à 1 semaine près ??

➤ En résumé : Mon saut pourra toujours être décalé pour toutes autres raisons évoquées ou non ci-dessus, que ce soit pour des raisons techniques (réglementation aviation civile ou autres), matérielles (pannes éventuelles...), de facteurs humains (maladie...), administratifs (Ministère...) et/ou météo... Cette liste de motifs étant alors et aussi non-exhaustive.

« Pour toutes ces raisons, et/ou pour toutes autres raisons non éventuellement évoquées ci-dessus et ci-dessous, Claire et Régis (Air parachutisme) me confirment de nouveau qu'ils ne rachètent jamais leur propre saut.

➤ CESSIBILITE DE MON SAUT : Cependant, je sais que je suis autorisé à céder mon saut en parachute à la personne de mon choix et que le futur moyen ou motif de transaction ne regardera pas Claire et Régis qui ne me demanderont jamais de me justifier. Il me suffira alors de les prévenir par mail à contact@aaair-parachutisme.fr de ma volonté de me séparer de mon saut en parachute. Je sais également que je vais devoir préciser au futur bénéficiaire : le délai restant de ma validité de saut, qu'au bout de 18 mois, Claire et Régis m'offre la possibilité pour ne pas le perdre définitivement en le prolongeant (1 seule fois) de 12 mois supplémentaires moyennant 50€ ttc, du poids max du sautant(e) de 90 kg, de la visite médicale obligatoire de moins de 6 mois mentionnant obligatoirement l'aptitude au saut en parachute et de lui demander de nous contacter aussi par mail à contacy@aaair-parachutisme.fr. Je comprends parfaitement que le métier de Régis et Claire est de m'enseigner le parachutisme, sous réserve que toutes les conditions météo, matérielles, humaines, techniques et administratives soient réunies le jour « J » et non de racheter leur propre saut.

➤ Pour prendre une ou plusieurs dates de rendez-vous, je sais également que ce sera toujours à moi de contacter Air parachutisme pour principalement 2 raisons : La première étant qu'ils ne peuvent connaître mon propre planning et que je suis le seul à pouvoir leur faire des propositions à contact@aaair-parachutisme.fr. Et que la deuxième raison et que si je veux garder la surprise au sautant(e), et qu'ils doivent m'appeler, alors qu'ils risqueront involontairement de dévoiler ma surprise en cas de cadeau à ma famille et/ou amies.

➤ Je sais aussi que je vais devoir confirmer par mail à contact@aaair-parachutisme.fr ou sms (06 98 86 04 33) un numéro de téléphone portable valide et indispensable qui servira principalement le jour « J » pour être en contact permanent avec Régis et Claire afin qu'ils m'informent de l'évolution de la journée de saut, de toutes éventuelles modifications de météo ou d'organisation. (Panne, maladie...)

➤ J'ai déjà noté ci-dessus que si je n'arrivais pas à libérer suffisamment de temps libre pour effectuer mon saut pendant mes 18 mois, ou pour toutes autres raisons que ce soient, qu'il me sera toujours possible, 1 seule fois, d'acheter 12 mois supplémentaires de validité moyennant 50 euros ttc, et ce, en vous avertissant 1 mois avant la fin de validité de mon bon cadeau. Ils m'informent également, que s'ils ont mis en place cette option de prolongation, (ils n'y étaient pas obligé...), c'est pour faire en sorte de ne pas être obligé de me dire au bout de mes 18 mois offert, que mon saut en parachute serait définitivement perdu.

➤ Lors de mon rendez-vous, je devrais être absolument en possession de mon certificat médical obligatoire et daté IMPERATIVEMENT de moins de 6 mois. Je sais que mon certificat devra mentionner obligatoirement que je n'ai aucune contre-indication au « saut en parachute », sans ce certificat le jour « J » et/ou sans mention spécifique « saut en parachute », je comprends que Claire et Régis n'auront pas le droit de me faire sauter...

➤ Que je devrais également ne pas peser + de 90 kg sous peine d'impossibilité matérielle

➤ Et n'avoir consommé aucun alcool et/ou produits illicites 24h minimum avant votre saut sous peine de le perdre définitivement, âge mini de 15 ans révolu avec autorisation parentale signée des 2 parents pour les mineurs est obligatoire.

➤ Claire et Régis m'invitent aussi fortement, à laisser mes éventuels soucis de la vie quotidienne à l'entrée de leur parking voiture en arrivant le jour de mon saut ! Ainsi, je serais certain qu'ils pourront continuer de partager dans une bonne ambiance leur « plus beau bureau en bord de mer » à plus de 3000 m d'altitude, tout en participant effectivement et très souvent à la réalisation d'un rêve et/ou d'une occasion particulièrement !

*** DROIT DE RETRACTATION : (Article L-121-20 du code de la consommation). Je suis informé par Air parachutisme que je dispose de 14 jours à compter de la date d'achat de ma commande pour me rétracter et donc en droit de réclamer le remboursement de mon saut et/ou autres "produits" encaissés par Air parachutisme.

Dans cette hypothèse, je devrais envoyer un mail à contact@aaair-parachutisme.fr et leur renvoyer mes éventuels documents à leur adresse : A'AIR PARACHUTISME – Régis DUFOUR - 4 rue Clos des Pommiers - 50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE. Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 14 jours par virement bancaire, et ce, à partir de ma date de prévenance. Je suis aussi averti qu'au-delà de 14 jours à partir de ma date d'achat, que Claire et Régis ne rachèteront jamais leurs propres saut en parachute. Par contre, ils me confirment que je suis parfaitement autorisé à le céder à la personne de mon choix dans la limite de mes 18 mois et que je devrais les avertir par mail.

AUTRES INFORMATIONS LEGALES. Les informations collectées aux fins de la vente à distance sont obligatoires et indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes. Je sais alors que je dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978 + loi RGPD du 28/05/18) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de mes données. Que dans ce cas, je devrais être en mesure de leur prouver mon identité en leur envoyant une photocopie de ma carte d'identité par mail ou autres

moyens de communication. Je sais aussi qu'ils devront garder certains éléments comme des factures et/ou autres documents fiscaux.

En prenant connaissance de l'ensemble des CGVO de Aair parachutisme, je valide alors mon acceptation en totalité de celles-ci. Ainsi, je suis donc certain qu'il n'y aura aucun piège pour moi comme pour eux. ***

RECOMMANDATIONS PRATIQUES :

- Vous viendrez avec des baskets non montantes, sans talon donc et sans AUCUN crochet également. (Attention aux chaussures de marche, souvent munis de crochets et donc à proscrire pour les sauts en parachute.
- Votre tenue sera plutôt chaude, pas de grands blousons trop amples, préférez sweat et polaire, nous vous fournirons en plus une combinaison à rajouter par-dessus vos affaires.
- Enfin, vous ne devez pas avoir le ventre vide au moment de votre saut, car là-haut, nous consommons pas mal de calories !